NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/51/198
20 février 1997

Cinquante et unième session
Point 40 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/51/L.57 et Add.1)]

51/198. Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/15 du 20 novembre 1990, 46/109 A du 17 décembre 1991, 47/118 du 18 décembre 1992, 48/161 du 20 décembre 1993 et 48/267 du 19 septembre 1994, dans laquelle elle a décidé de créer la Mission de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala, et ses résolutions 49/137 du 19 décembre 1994, 49/236 A du 31 mars 1995, 49/236 B du 14 septembre 1995 et, en particulier, 50/220 du 3 avril 1996, dans laquelle elle a décidé d'autoriser le renouvellement du mandat de la Mission pour une nouvelle période de neuf mois et treize jours, jusqu'au 31 décembre 1996,

Prenant en considération la note du Secrétaire général communiquant le cinquième rapport du Directeur de la Mission[1],

Notant les conclusions et recommandations contenues dans le cinquième rapport du Directeur de la Mission concernant le respect des engagements pris par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale

[1] Voir A/50/1006.

guatémaltèque aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme[2] et concernant l'application des aspects ayant trait aux droits de l'homme de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones[3],

Appréciant l'appui accordé à la Mission par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque,

Se félicitant des mesures prises par le Gouvernement guatémaltèque pour mettre fin à l'impunité,

Se félicitant également de la cessation de facto des hostilités, grâce aux mesures de confiance prises par les deux parties,

Encouragée par les progrès qui ont été réalisés dans le processus de paix, comme le montrent la signature de l'Accord sur les aspects socio-économiques et la situation agraire[4], la signature de l'Accord relatif au renforcement du pouvoir civil et au rôle de l'armée dans une société démocratique[5], et l'annonce par les parties que l'Accord pour une paix ferme et durable serait signé le 29 décembre 1996 à Guatemala,

Rappelant que les parties ont demandé dans l'Accord-cadre pour la reprise du processus de négociation entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque[6] du 10 janvier 1994 que l'Organisation des Nations Unies vérifie la mise en oeuvre de tous les accords signés par elles,

Appréciant les efforts déployés par le Secrétaire général, le Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala[7], les organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales pour appuyer le processus de paix,

---

[2] A/48/928-S/1994/448, annexe I; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1994, document S/1994/448.

[3] A/49/882-S/1995/256, annexe; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquantième année, Supplément d'avril, mai et juin 1995, document S/1995/256.

[4] A/50/956, annexe.

[5] A/51/410-S/1996/853, annexe; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1996, document S/1996/853.

[6] A/49/61-S/1994/53, annexe; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1994, document S/1994/53.

[7] Le Groupe des pays amis est composé de la Colombie, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de la Norvège et du Venezuela.

Ayant examiné les recommandations présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur la Mission[8], concernant le renouvellement du mandat de celle-ci,

1. Accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala[8];

2. Prend note avec satisfaction du cinquième rapport du Directeur de la Mission[1];

3. Demande au Gouvernement guatémaltèque et à l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque de continuer à faire le nécessaire pour respecter les engagements qu'ils ont pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme[2] et pour appliquer les aspects ayant trait aux droits de l'homme de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones[3];

4. Incite les parties à maintenir l'élan imprimé au processus de négociation de façon que, comme ils en sont convenus, l'Accord pour une paix ferme et durable puisse être signé le 29 décembre 1996;

5. Décide d'autoriser le renouvellement du mandat de la Mission jusqu'au 31 mars 1997, conformément aux recommandations du Secrétaire général;

6. Invite la communauté internationale à accroître l'appui qu'elle offre au processus de paix, en particulier à la mise en oeuvre des accords de paix, notamment en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala créé par le Secrétaire général;

7. Prie le Secrétaire général de lui présenter dès que possible des recommandations sur les modifications à apporter à la structure et aux effectifs de la Mission de façon qu'elle puisse s'acquitter de ses nouvelles responsabilités après la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable, et de la tenir pleinement informée de l'application de la présente résolution.

87e séance plénière
17 décembre 1996

---

[8] A/51/695-S/1996/998; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1996, document S/1996/998.